

27 septembre 2021

Gambie : Les Junglers

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. L'ère de Yahya Jammeh marquée par des violations des droits de l'Homme	3
2. Les Junglers, un « escadron de la mort » aux ordres de la présidence	3
3. Les principales exactions commises	4
3.1. Le meurtre de Deyda Haydara (2004).....	5
3.2. Le massacre d'une cinquantaine de migrants ouest-africains (2005).....	5
3.3. Les meurtres d'Alhajie Ceesay et d'Ebou Jobe en 2013.....	6
3.4. Les chasses aux sorcières (2009) et autres violences sexuelles	6
3.5. Les intimidations de journalistes.....	6
4. Justice et impunité pour les <i>Junglers</i>	7
Bibliographie	9

Résumé : Les 22 ans de règne de l'ancien président Yahya Jammeh (1994-2016) ont été marqués par de nombreuses violations des droits de l'homme. Le groupe paramilitaire dénommé « Junglers », qui obéissait directement aux ordres de ce dernier, a été reconnu responsable de la mise à exécution de nombreux crimes par la Commission Vérité, Réconciliation et Réparation (*Truth Reconciliation and Reparations Commission* -TRRC). Une fois que le rapport de la Commission Vérité sera rendu, les suites pénales à donner appartiendront aux autorités gambiennes.

Abstract : The 22-year rule of former President Yahya Jammeh (1994-2016) was marked by numerous human rights violations. The paramilitary group known as the "Junglers," which took direct orders from him, was found responsible for carrying out many crimes by the Truth Reconciliation and Reparations Commission (TRRC). Once the Truth Commission's report is released, the criminal justice response will be up to the Gambian authorities.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. L'ère de Yahya Jammeh marquée par des violations des droits de l'homme

En termes de droits de l'homme, les 22 ans de règne de l'ex-président Yahya Jammeh (1994-2016) ont été marqués par des exactions généralisées, notamment des disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture, des violences sexuelles et des détentions arbitraires¹. Ces crimes ont été perpétrés par divers corps des forces de sécurité gambiennes.

En janvier 2017, à la suite de sa défaite aux élections présidentielles de décembre 2016 face à son adversaire Adama Barrow, l'ancien président s'est exilé en Guinée équatoriale².

Depuis lors, des efforts de reconstruction nationale ont été entrepris par les nouvelles autorités en vue de réparer les dommages causés par l'ancien régime. La mise en place, promise par le président Barrow durant sa campagne électorale, d'une Commission Vérité, Réconciliation et Réparation (*Truth Reconciliation and Reparations Commission -TRRC*)³ en octobre 2018⁴ a déjà permis d'entendre une partie des victimes et des inculpés et d'avancer sur le dossier des violations des droits humains⁵. En parallèle, le secteur de la sécurité a fait l'objet de vastes processus de réformes⁶. Par ailleurs, fin mars 2017, un « Centre gambien pour les victimes de violations des droits de l'homme » a été créé pour fournir aide et assistance juridique aux victimes d'exactions⁷.

2. Les Junglers, un « escadron de la mort » aux ordres de la présidence

Le terme « *Junglers* » désigne une unité paramilitaire composée - selon les sources et les époques - d'une quinzaine⁸ à une quarantaine⁹ d'hommes qui obéissaient directement aux ordres de l'ex-président Yahya Jammeh¹⁰. Choisis parmi sa Garde présidentielle¹¹, et pour la plupart issus du même groupe ethnique que ce dernier, les Jola¹², ils étaient basés à Banjul, la capitale, et à Kanilāi¹³, le village natal de l'ancien président¹⁴.

La date exacte de la fondation de ce corps paramilitaire diverge selon les sources. Pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), il aurait été créé aux alentours de 1996¹⁵, tandis que *Radio France International* (RFI) situe sa création au début des années 2000¹⁶, et l'ONG *Human Rights Watch* (HRW) vers 2003-2004¹⁷. Selon EASO, il n'existe aucun document juridique légal fondant l'existence des *Junglers*, et ils n'ont été ni dissous, ni désarmés par le nouveau régime d'Adama Barrow¹⁸.

Les *Junglers* sont aussi connus sous les appellations de « *Black Black* », « *Black Boys* », « *Ninja* », « *Black Scorpions* » ou « *Patrol Team* », le terme « black » renvoyant à leurs uniformes noirs¹⁹. D'après HRW, le mot « *Junglers* » est dû au fait que certains de leurs membres avaient reçu une formation de « *survivant de la jungle* » tandis que leur désignation de « *Patrol Team* » viendrait du fait que certains

¹ HRW, 16 /05/2018, [url](#) ; USDOS, 30/03/2021, [url](#)

² HRW, 16 /05/2018, [url](#) ; United Nations, 15/10/2018, [url](#)

³ La TRRC est censée examiner les violations des droits de l'homme commises dans le passé, les causes de l'impunité, identifier et recommander la poursuite des personnes qui portent la plus grande responsabilité dans les violations des droits de l'homme et les abus, et fournir des réparations aux victimes de violations des droits de l'homme. La TRRC est composée de onze commissaires et fonctionne pour une période de deux ans avec une possibilité de prolongation. Source : Government of Gambia, 22/08/2019, p.28, [url](#)

⁴ RFI, 15/10/2018, [url](#)

⁵ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

⁶ ISS-Institute for Security Studies, 11/2020, [url](#)

⁷ RFI, 01/04/2017, [url](#) ; RFI, 18/05/2017, [url](#)

⁸ RFI, 10/08/2019, [url](#) ; HRW, 16 /05/2018, [url](#)

⁹ EASO, 12/ 2017, p.40, [url](#)

¹⁰ EASO, 12/ 2017, p.40, [url](#)

¹¹ EASO, 12/ 2017, p.40, [url](#) ; HRW, 16 /05/2018, [url](#)

¹² EASO, 12/ 2017, p.40, [url](#)

¹³ Le village de Kanilāi (district de Foni Bondali) se trouve à la frontière sud du pays, non loin de la région sénégalaise de Casamance.

¹⁴ RFI, 10/08/2019, [url](#)

¹⁵ EASO, 12/ 2017, p.40, [url](#)

¹⁶ Selon RFI, les Junglers auraient été formés par Francisco Casio, un Italien au passé au trouble. Source : RFI, 10/08/2019, [url](#)

¹⁷ HRW, 16 /05/2018, [url](#)

¹⁸ EASO, 12/ 2017, p.40, [url](#)

¹⁹ EASO, 12/ 2017, p. 9, [url](#) ; RFI, 10/08/2019, [url](#)

avaient pour mission de patrouiller le long de la frontière entre la Gambie et le Sénégal au voisinage de la résidence présidentielle à Kanilai²⁰.

RFI souligne que les *Junglers* pouvaient être affectés à diverses missions : assurer la protection rapprochée du président Yahya Jammeh, patrouiller à la frontière sénégalaise le long du fleuve Casamance, mais aussi éliminer des individus sur ordre de l'ancien président²¹. La même source rapporte que « Les victimes étaient choisies de manière aléatoire : cela pouvait être de simples citoyens, mais aussi des cadres de l'administration ou des militaires. Un élément déclencheur [revenait] souvent : le soupçon de voir une personne ou un groupe vouloir commettre un coup d'Etat pour renverser Yahya Jammeh²² ».

D'après HRW, les *Junglers* « ont reçu des entraînements fréquents et intenses, provenant notamment d'Iran, de Libye et de Taiwan²³ ».

La plupart des organismes internationaux comme nationaux ou les ONG locales et internationales ainsi que les médias s'accordent sur le fait que les *Junglers* se sont rendus coupables de multiples exactions et ont terrorisé les Gambiens durant de nombreuses années, particulièrement de 2003 et 2016²⁴.

La TRRC a déjà réuni suffisamment de preuves de leur responsabilité dans la commission de plusieurs crimes²⁵ et HRW, qui a rédigé des rapports d'enquêtes conjoints avec l'ONG *Trial International* sur la Gambie, a qualifié cette unité de « commando d'élite de Jammeh »²⁶ et « d'escadron de la mort paramilitaire à la solde de l'ex- président Yahya Jammeh²⁷ ».

D'après RFI²⁸, la chaîne de commandement consistait en une organisation hiérarchique où les chefs étaient les plus âgés des *Junglers*. Ces derniers recevaient directement leurs ordres de mission du président Yahya Jammeh qu'ils transmettaient ensuite à leurs jeunes troupes pour exécution. Selon les témoignages recueillis ultérieurement auprès de certains d'entre eux, ces jeunes paramilitaires s'abstenaient le plus souvent de questionner lesdites missions, dont certaines étaient récompensées financièrement²⁹.

3. Les principales exactions commises

Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (ONUCDH) a assuré qu'au cours de son règne « le président Jammeh s'est fortement appuyé sur l'Agence nationale de renseignement [*National Intelligence Agency* - NIA] et sur un groupe d'hommes lui rendant directement compte, connus sous le nom de "*Junglers*", pour neutraliser la dissidence politique et terroriser la population au moyen d'arrestations illégales, de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires et de torture³⁰ ».

Lors de leurs auditions par la TRRC, plusieurs ex-membres des *Junglers* ont admis avoir commis des violations flagrantes des droits humains³¹. HRW indique que ces derniers ont notamment affirmé que la série de crimes listée ci-après a été commanditée par Yahya Jammeh³² :

- le meurtre en 2004 de Deyda Haydara, rédacteur en chef du journal *The Point*
- le meurtre en 2005 de 56 migrants ouest-africains, dont 44 Ghanéens
- les meurtres en 2013 d'Alhajie Ceesay et d'Ebou Jobe, deux hommes d'affaires américano-gambiens
- des « chasses aux sorcières » et des violences sexuelles envers plusieurs Gambiennes.

²⁰ HRW, 16 /05/2018, [url](#)

²¹ RFI, 10/08/2019, [url](#)

²² RFI, 10/08/2019, [url](#)

²³ HRW, 16 /05/2018, [url](#)

²⁴ RFI, 10/08/2019, [url](#)

²⁵ Certaines sources orthographient le nom du journaliste « Dayda Hydara ».

²⁶ HRW, 04/12/2019, [url](#)

²⁷ HRW, 16 /05/2018, [url](#)

²⁸ RFI, 10/08/2019, [url](#)

²⁹ RFI, 10/08/2019, [url](#)

³⁰ Nations Unies, 27/08/2018, p. 4-5, [url](#)

³¹ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

³² HRW, 04/12/2019, [url](#)

Selon RFI, les crimes commis étaient particulièrement violents, plusieurs *Junglers* ayant avoué avoir « égorgé, brûlé ou découpé en morceaux leurs victimes avant de les enterrer dans des fosses communes »³³.

L'ONUCDH souligne qu'il « n'existe pas de chiffres exacts sur les disparitions forcées en Gambie, ni de recensement ou de registre, ni de localisation précise des lieux d'inhumation »³⁴. Nonobstant, des informations ont pu être progressivement mises au jour durant les enquêtes internationales (ONUCDH, HRW et *Trial International*) et nationales (TRRC) menées depuis 2017.

D'après l'ONUCDH, il est apparu que les *Junglers* impliqués dans des tortures, des meurtres et des disparitions forcées ont souvent utilisé les locaux de l'Agence nationale de renseignement (NIA), notamment pour les opposants placés en détention secrète³⁵. Les détenus décédés dans la prison de *Mile 2* auraient été enterrés dans des lieux inconnus, d'autres victimes ont été enterrées dans la forêt de Tintinba (région de Foni), 13 victimes l'ont été au niveau de la caserne de Yundum (située à une quarantaine de kilomètres de Banjul), d'autres près de la résidence de Yahya Jammeh à Kanilai, et l'existence de charniers dans la forêt de Bonto et en Casamance (au Sénégal) aurait été signalée³⁶.

3.1. Le meurtre de Deyda Haydara (2004)

Ancien correspondant de l'AFP et de *Reporters Sans Frontières*, le journaliste gambien Deyda Haydara a notamment cofondé le journal *The Point*³⁷.

Témoignant devant la TRRC sur les circonstances de l'assassinat du journaliste, Malick Jatta, un membre des *Junglers*, a raconté comment, le 16 décembre 2004, alors que Deyda Heydara conduisait un véhicule avec deux autres passagers à bord, il a été abattu à bout portant par quatre membres des *Junglers* - dont Malick Jatta - qui circulaient à bord d'un taxi³⁸.

Ce dernier, qui a exprimé ses regrets devant la TRRC, a soutenu qu'au moment des faits, il méconnaissait l'identité de la cible que sa hiérarchie lui avait commandé de tuer. Il a raconté comment son commandant, Tumbul Tambadou (ou Tumbul Tamba) rendait compte directement au téléphone au président de la République de l'avancée du plan d'assassinat du journaliste le 16 décembre 2004³⁹.

Le lendemain, en guise de remerciement de la part du président Jammeh, une importante somme d'argent (de l'ordre de 1 250 dollars à l'époque) a été remise à chacun des tueurs par Tumbul Tambadou, le commandant de Malick Jatta⁴⁰.

En mai 2017, Sanna Manjang, auteur de plusieurs assassinats, et Kawsu Camara (alias *Bombardier*), deux *Junglers* impliqués dans le meurtre de Deyda Hydara en 2004, ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt⁴¹.

3.2. Le massacre d'une cinquantaine de migrants ouest-africains (2005)

Selon le rapport d'enquête publié en mai 2018 par les ONG HRW et *Trial International*⁴², les *Junglers*, sur ordre de la présidence de la République, ont exécuté sommairement en juillet 2005 plus de 50 migrants ouest-africains, dont 44 Ghanéens qui avaient débarqués à Barra, une ville située sur la rive opposée de la capitale sur le fleuve Gambie⁴³. Cet évènement dramatique avait déclenché de sérieuses tensions diplomatiques entre le Ghana et la Gambie⁴⁴.

³³ RFI, 10/08/2019, [url](#)

³⁴ Nations Unies, 27/08/2018, p. 4-5, [url](#)

³⁵ Nations Unies, 27/08/2018, p. 4-5, [url](#)

³⁶ Nations Unies, 27/08/2018, p. 4-5, [url](#)

³⁷ RFI, 23/07/2019, [url](#)

³⁸ RFI, 23/07/2019, [url](#)

³⁹ RFI, 23/07/2019, [url](#)

⁴⁰ RFI, 23/07/2019, [url](#); HRW, 04/12/2019, [url](#)

⁴¹ EASO, 12/ 2017, p.60, [url](#)

⁴² HRW, 16 /05/2018, [url](#)

⁴³ HRW, 16 /05/2018, [url](#)

⁴⁴ Nations Unies, 27/08/2018, p. 4-5, [url](#)

Les entretiens menés par les deux ONG auprès d'anciens responsables gambiens, dont 11 officiers directement impliqués dans cet évènement, ont révélé que ces migrants qui se rendaient en Europe ont été soupçonnés d'être des mercenaires entrés en Gambie pour renverser Yahya Jammeh.

Interceptés par les forces de l'ordre sur la plage où ils avaient débarqué, ils ont été transférés à Banjul où ils ont été détenus, interrogés et maltraités par les plus proches adjoints de Jammeh dans l'armée, la marine, la NIA et les forces de police. Les fonctionnaires ont divisé les migrants en groupes avant de les remettre aux *Junglers* qui les ont brutalement exécutés puis enterrés près de Banjul et de Kanilai⁴⁵. Martin Kyere, le seul survivant ghanéen connu, a pu témoigner devant HRW et les autorités gambiennes du déroulé de leur assassinat et l'ONG a pu reconstituer dans son rapport d'enquête publié le 16 mai 2018 les circonstances détaillées de l'exécution sommaire de ces migrants⁴⁶.

Parmi les différents témoignages recueillis par la TRRC, HRW a notamment rapporté que « Le sergent Omar Jallow a déclaré que le lieutenant-colonel Solo Bojang, chef présumé de l'opération, avait dit à ses hommes que « l'ordre de [...] Jammeh était qu'ils soient tous exécutés ». Les témoins, dont d'anciens ministres du gouvernement, ont décrit une vaste opération de dissimulation du massacre visant à empêcher les enquêteurs internationaux de découvrir la vérité⁴⁷. Les témoignages d'Omar Jallow et de l'ancien *Jungler* Malick Jatta corroborent les éléments du rapport publié en mai 2018 par HRW et *Trial International*⁴⁸.

3.3. Les meurtres d'Alhajie Ceesay et d'Ebou Jobe en 2013

Selon HRW, en 2013, Alhajie Ceesay et d'Ebou Jobe, deux hommes d'affaires américano-gambiens, ont été sauvagement tués et leurs corps ont été décapités et mutilés. Deux officiers gambiens, le sergent Omar Jallow et le sergent d'état-major Amadou Badjie ont témoigné que Yahya Jammeh avait ordonné qu'« ils soient découpés en morceaux »⁴⁹.

3.4. Les chasses aux sorcières (2009) et autres violences sexuelles

Selon HRW, depuis le 11 novembre 2019, la TRRC a tenu des audiences sur des « chasses aux sorcières » (*witch hunts*) qui ont eu lieu en 2009 au cours desquelles des « sorciers » (ou marabouts) et des soldats étrangers ont emmené jusqu'à 1 000 femmes dans des centres de détention secrets et les ont forcées à boire des concoctions hallucinogènes, avec plusieurs décès et viols signalés⁵⁰. Parmi elles, 41 sont mortes en détention ou peu après⁵¹. Jammeh aurait également participé au viol et à l'agression sexuelle de femmes qui lui ont été amenées⁵². « L'ancien chef de la police gambienne, Ensa Badjie, a déclaré que Jammeh avait ordonné aux « sorciers » d'identifier les « sorcières » au sein des forces de police. De multiples témoins ont rapporté que des soldats et des véhicules de l'Etat accompagnaient les marabouts et que le chef de leur équipe de sécurité était un *Jungler* bien connu⁵³.

3.5. Les intimidations de journalistes

Des organes gouvernementaux, principalement des membres de la NIA et des *Junglers* ont attaqué à plusieurs reprises des bureaux de rédaction et des imprimeries et les ont complètement ou partiellement détruits. Ils ont menacé les journalistes ou les ont placés en détention temporaire. La période de détention pouvait durer d'une demi-journée à plusieurs mois. Les rédactions étaient fermées temporairement ou définitivement⁵⁴.

⁴⁵ HRW, 16 /05/2018, [url](#)

⁴⁶ HRW, 16 /05/2018, [url](#)

⁴⁷ HRW, 24/05/2021, [url](#)

⁴⁸ HRW, 04/12/2019, [url](#)

⁴⁹ HRW, 04/12/2019, [url](#)

⁵⁰ HRW, 04/12/2019, [url](#)

⁵¹ HRW, 24/05/2021, [url](#)

⁵² HRW, 04/12/2019, [url](#)

⁵³ HRW, 04/12/2019, [url](#) ; HRW, 24/05/2021, [url](#)

⁵⁴ EASO, 12/ 2017, p.64, [url](#)

4. Justice et impunité pour les *Junglers*

Début 2017, à la suite de la défaite électorale de Yahya Jammeh, nombre de *Junglers* ont fui à l'étranger. EASO souligne cependant que des *Junglers* qui ont coopéré avec les enquêteurs, notamment Musa Johnson, Pa Sanneh, Ismaila Jammeh, Omar Alias Oya Jallow, Amadou Badjie et Malick Jatta, ont été placés en détention en mai 2017⁵⁵.

L'ONUCDH indique que des *Junglers* ont été libérés en 2018 après avoir avoué des violations flagrantes des droits humains devant la TRRC. Le gouvernement a justifié cette libération en expliquant que les *Junglers* étaient détenus depuis deux ans sans charges. Mais la société civile gambienne en a été très choquée et la confiance dans le processus de justice transitionnelle altéré⁵⁶.

Au début de l'année 2019, le gouvernement a libéré d'autres *Junglers* qui avaient témoigné de leurs crimes présumés après avoir passé deux ans en détention, dans l'attente des recommandations de la TRRC sur l'opportunité de les poursuivre. De nombreux groupes de victimes ont dénoncé ces libérations⁵⁷.

D'après le département d'Etat américain, en juillet et août 2019, grâce aux témoignages publics de membres du commando des *Junglers* devant la TRRC, l'emplacement des restes des binationaux américano-gambiens Alhagie Ceesay et Ebrima Jobe - enlevés par des agents du gouvernement en 2013 – ont finalement été révélés⁵⁸.

Les audiences publiques de la TRRC, débutées en janvier 2019⁵⁹, ont largement été suivies à la radio et à la télévision dans tout le pays. Interrompues en 2020 durant six mois en raison de la crise sanitaire, elles ont pu reprendre en septembre 2020⁶⁰.

HRW souligne que la justice transitionnelle en Gambie a bénéficié d'une importante couverture médiatique : « Le journal *The Point* et le Réseau africain contre les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées (ANEKED) ont publié des résumés de chaque session de trois semaines, tandis que le site international « JusticeInfo.net⁶¹ » a publié 58 articles [sur la justice transitionnelle]⁶² ».

Le 16 mars 2021, les autorités allemandes ont arrêté à Hanovre un certain « Bai L. », qui se trouve avoir été un chauffeur des *Junglers* de 2003 à 2006. L'intéressé serait impliqué dans au moins trois crimes, dont celui du journaliste Haydara en 2004 et celui des migrants ouest-africains en 2005. Il s'agirait du troisième collaborateur de Jammeh à être détenu à l'étranger en vertu du principe juridique de la compétence universelle, après Michael Sang Correa, un ancien *Jungler*, emprisonné aux États-Unis⁶³, et Ousman Sonko, ancien ministre de l'Intérieur, détenu en Suisse⁶⁴.

Au bout de près de deux années de sessions publiquement télévisées, la TRRC a entendu plus de 370 témoins, victimes et collaborateurs du régime compris, et les preuves accablantes de la responsabilité de l'ex-président et de ses collaborateurs dans diverses violations des droits humains ont pu être rassemblées⁶⁵. Il s'agit toutefois de preuves issues de témoignages car, comme le souligne RFI, les enquêteurs ont peiné à trouver des traces écrites de toutes les violations commises⁶⁶.

HRW rappelle que « L'une des tâches de la TRRC consiste à « identifier et recommander des poursuites à l'encontre des personnes qui portent la plus grande responsabilité dans les violations et les abus des droits de l'Homme ». Pour autant, une fois que le rapport de la TRRC sera rendu, les suites pénales à donner appartiendront aux autorités gambiennes⁶⁷.

⁵⁵ EASO, 12/ 2017, p.60-61, [url](#)

⁵⁶ Nations Unies, 09/07/2020, p. 5-10, [url](#)

⁵⁷ HRW, 04/12/2019, [url](#) ; RFI, 05/08/2019, [url](#)

⁵⁸ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

⁵⁹ HRW, 24/05/2021, [url](#)

⁶⁰ USDOS, 30/03/2021, [url](#)

⁶¹ JusticeInfo.net, s.d., [url](#)

⁶² HRW, 24/05/2021, [url](#)

⁶³ APA News, 15/07/2020, [url](#)

⁶⁴ HRW, 17/03/2021, [url](#)

⁶⁵ HRW, 24/05/2021, [url](#)

⁶⁶ RFI, 10/08/2019, [url](#)

⁶⁷ HRW, 24/05/2021, [url](#)

Pour Neneh MC Cham, avocate gambienne spécialisée dans les droits de l'Homme, le gouvernement devrait « mettre en œuvre chacune des recommandations [de la TRRC car elles constituent] le dernier espoir pour de nombreuses victimes [dont la] crainte quotidienne est que tout cela n'aboutisse à rien [...]. La façon dont le gouvernement répondra aux recommandations devrait être un enjeu clé des élections gambiennes prévues en décembre 2021⁶⁸ ».

⁶⁸ HRW, 24/05/2021, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en septembre 2021.

Organisations intergouvernementales

Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, « Report of the Special Rapporteur on the promotion of truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence », [A/HRC/45/45/Add.3], 09/07/2020, <https://undocs.org/en/A/HRC/45/45/Add.3>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, « Compilation concernant la Gambie », [A/HRC/WG.6/34/GMB/2], 23/08/2019, <https://undocs.org/fr/A/HRC/WG.6/34/GMB/2>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, « Résumé des communications des parties prenantes concernant la Gambie », [A/HRC/WG.6/34/GMB/3], 16/08/2019, <https://undocs.org/fr/A/HRC/WG.6/34/GMB/3>

Nations Unies, Comité des droits de l'homme, « Observations finales concernant la Gambie en l'absence de deuxième rapport périodique », [CCPR/C/GMB/CO/2], 30/08/2018, <https://undocs.org/fr/CCPR/C/GMB/CO/2>

Nations Unies. Conseil des droits de l'homme, « Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires sur sa mission en Gambie », [A/HRC/39/46/Add.1], 27/08/2018, <https://undocs.org/fr/A/HRC/39/46/Add.1>

European Asylum Support Office (EASO), « The Gambia - Country Focus », 12/2017, https://www.ecoi.net/en/file/local/1419801/90_1513324824_easo-201712-coi-report-gambia.pdf

Institutions nationales

US Department of State (USDOS), « 2020 Country Reports on Human Rights Practices: Gambia », 30/03/2021, <https://www.ecoi.net/en/document/2048156.html>

Government of Gambia (Author), published by HRC – UN Human Rights Council (formerly UN Commission on Human Rights), “National report submitted in accordance with paragraph 5 of the annex to Human Rights Council resolution 16/21; Gambia”, [A/HRC/WG.6/34/GMB/1], 22/08/2019, https://www.ecoi.net/en/file/local/2017458/A_HRC_WG.6_34_GMB_1_E.pdf

Organisations non gouvernementales

HRW, « Gambia: Commission Uncovered Ex-President's Alleged Crimes : Criminally Investigate Yahya Jammeh », 24/05/2021, <https://www.hrw.org/news/2021/05/24/gambia-commission-uncovered-ex-presidents-alleged-crimes>

HRW, « Gambia: Alleged 'Death Squad' Member Arrested in Germany : Major Advance for Victims of Abuses During Yahya Jammeh Rule », 17/03/2021, <https://www.hrw.org/news/2021/03/17/gambia-alleged-death-squad-member-arrested-germany>

Human Rights Watch (HRW), « Gambia: Commission Uncovers Ex-Dictator's Alleged Crimes: Yahya Jammeh Accused of Murder, Torture, Rape », 04/12/2019, <https://www.hrw.org/news/2019/12/04/gambia-commission-uncovers-ex-dictators-alleged-crimes>

Human Rights Watch (HRW), « Gambia: Ex-president tied to 2005 murders of Ghanaian and Nigerian migrants », 16 /05/2018, <https://www.refworld.org/docid/5b87ddac4.html>

Médias

APA News, « Gambie : un membre de « l'escadron de la mort » de Jammeh détenu aux USA », 15/07/2020,
<http://apanews.net/fr/pays/gambie/news/gambie-un-membre-de-lescadron-de-la-mort-de-jammeh-detenu-aux-usa>

Radio France International (RFI), « Gambie : les junglers, un groupe de liquidateurs aux ordres de Yahya Jammeh », 10/08/2019,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190810-gambie-trrc-junglers-crimes-organisation-liquidateurs-audiences>

Radio France International (RFI), « Audition des « junglers » : la difficile quête de vérité de la justice gambienne », 09/08/2019,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190809-gambie-audition-junglers-alieu-jeng-essa-faal-quete-verite>

Radio France International (RFI), « Gambie : consternation après la libération de trois des « junglers », 05/08/2019,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190805-gambie-yaha-jammeh-liberation-trois-junglers-auditions-verite-reconciliation-crimes>

Radio France International (RFI), « Gambie : l'ex-président Jammeh accusé d'avoir fait assassiner Deyda Hydara », 23/07/2019,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20190723-gambie-ex-president-jammeh-accuse-fait-assassiner-deyda-hydara>

Radio France International (RFI), « Gambie : début de la commission vérité et réconciliation sur la dictature Jammeh », 15/10/2018,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20181014-gambie-lancement-commission-verite-reconciliation-dictature-yahya-jammeh>

Radio France International (RFI), « Gambie : mort du numéro 2 des services secrets de Jammeh après un an de détention », 13/10/2018,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20181012-gambie-mort-numero-2-services-secrets-jammeh-apres-an-detention>

Radio France International (RFI), « Création du Centre gambien pour les victimes de violations des droits de l'homme », 18/05/2017,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170518-creation-centre-gambien-victimes-violations-droits-homme-jammeh>

Radio France International (RFI), « Gambie : création d'une association pour les victimes du régime Jammeh », 01/04/2017,
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20170331-gambie-creation-association-victimes-regime-jammeh>

Autre source

JusticeInfo.net, (plate-forme médiatique de la fondation hirondelle, une ONG suisse basée à Lausanne), s.d., <https://www.justiceinfo.net/fr/>